time d'un accident assez sérieux. L'enfant, en voulant retirer un morceau de déchet tombé dans la machine, avait, en effet, pris la main qui était par les engrenages et est les chairs fortement entamées.

A cet cri, son père qui travaille dans la fabrique, se précipita pour le dégager et fut lui-même blessé à la main, mais légèrement. Le petit blessé a reçu les soins de M. le docteur Candrel et, le quatrième de travail durera plusieurs semaines.

Vol de montre. — Mercredi M. Carlos Delobel, fermier à Neuville, s'aperçut en rentrant chez lui après une courte absence, qu'un malfaiteur avait pénétré dans sa chambre et lui avait dérobé dans un tiroir, un révolver nickel, d'une valeur 25 francs, une montre en une chaîne en or valant 275 fr.

M. Delobel porte ses soupçons sur son vacher, Rudens G., qui questionné sans lui faire avouer le vol et qu'il congédia.

Mais le soir il apprit qu'un de ses anciens ouvriers, Alphonse Penhomme s'était précédé dans plusieurs maisons de Neuville et avait offert une chaîne en vente. Signalé au garde-champêtre, cet individu fut arrêté et trouvé dans la chambre de sûreté. Il reconnut le vol et déclara avoir vendu la chaîne pour un franc à un tisserand de Lauwe, du nom de Warlen. Il remettra les ouvriers de M. Delobel, trouvèrent dans un trou lérière un hale, près d'une tonne à drêche la montre et le révolver.

Penhomme a tenté de s'évader de la chambre de sûreté dont il avait taillada la porte avec son couteau. Il sera pour-suivi pour vol, tentative d'évasion et bris de prison.

LILLE

Une victime du typhus. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Dieudonné, un jeune avocat d'avenir, âgé de 24 ans, attaché récemment au Parquet de Lille.

M. Dieudonné a contracté la maladie dans une visite aux détenus, faite en compagnie du juge d'instruction.

On croit que le jeune avocat s'est servi au cours de cette visite, d'un porte-plume ayant été touché par un typh que.

M. Dieudonné qui habitait Saint-André-lez-Lille, a succombé après douze jours de maladie.

Nous associons nos vifs regrets à tous ceux qu'éprouveront les amis de M. Dieudonné en apprenant cette douloureuse nouvelle.

Les obsèques de M. Dieudonné auront lieu à Saint-André-lez-Lille, lundi matin, à onze heures.

L'AFFAIRE MYSTÉRIEUSE DE FIVES

(Nouveau détails)

Comme nous l'avons dit, la mort de Mme Houtre défraie toutes les conversations à Fives, surtout depuis qu'on connaît les résultats de l'autopsie, que nous avons publiés. La famille du mari fait tout ce qu'elle peut pour le discréditer, au point qu'on de nos confrères ayant cassé aux enfants, lui ont dit dimanche le contraire de leur déposition au commissaire de police, mardi soir.

Nous n'avons pas voulu nous contenter de ce quadruplant les versions de la rue Mirabeau, car le plupart des gens qui ont connu jusqu'à ce que la famille Houtre-Nibout était depuis trop peu de temps dans le quartier pour être compte d'eux suffisamment pour la juger.

A La Madeleine

C'est au n° 24 de la rue Godefroy que Mme veuve Denne-Nibout exploitait un brevet pris par son mari pour la fabrication du dévidrifuge. Dans son personnel elle distingua un ouvrier, qui lui parut plus intelligent que les autres, et comme elle ne pouvait suffire seule au commerce, elle consentit à l'épouser. Henri Houtre était veuf, père de trois enfants qui, nous avons cités dans un numéro précédent, ne paraissent sérieux. Il avait placé ses enfants chez une parente. Bon que remarqué, il ne les revoit pas de si tôt. Le mariage fut célébré le 7 février 1900. Houtre alla chercher elle-même, dans Lesquin où leur présidait, calomnié la marâtre comme de son mari. Car il faut bien dire, à peine marié, Houtre changea totalement d'attitude. Sitôt qu'un peu d'argent rentra à la maison, vite il alla en emporter pour s'amuser ailleurs. Avec, nous l'a dit M. Mottez d'une de testable réputation.

Se trouvant, qu'il avait été cabaretier-rue de Paris, sitôt reçoura, en dernière circonstance, à la cire bouteille pour moyen son chagrin; mais c'était loin d'être une habitude chez elle.

A Fives

Vers le mois de janvier, un ménage mal assorti, ainsi que nous l'avons désigné précédemment, vint s'installer rue Mirabeau, 55, dans une maison libre, appartenant au, payé de Mme Mottez, qui occupait le rez-de-chaussée. M. Mottez-Cordonnier, M. Mottez.

Le ménage à la Madeleine, Houtre coûtait à s'emparer de l'argent de la femme qu'il entretenait et ne reparaissait au logis que lorsqu'il ne lui restait rien ou presque rien. De plus, il commençait à battre sa femme comme plâtre.

Il y a environ trois semaines, la malheureuse voulait absolument faire constater la vie à M. Lebrun, huissier-palefrenier, chargé de réparer les logements de M. Mottez-Cordonnier, les nombreuses traces de coups qu'elle portait.

Mais il s'y refuse, argumentant de ce qu'il n'était pas médecin. Et comme il lui conseillait d'aller déposer une plainte au commissaire de police: « Jamais, s'écria-t-elle, ne ferai cela pour l'honneur de son nom et celui de ses enfants! »

Dans la visite domiciliaire, on a fait une singulière trouvaille: dans le matelas de laquelle on a trouvé cachés dans l'embrasure d'un rideau du salon.

Qui les avait mis là? On suppose que c'est le mari, afin que, s'il prenait fantaisie à sa femme de vailler ses poches, elle n'y trouvât pas cet argent.

On sait aussi que Mme Houtre avait encaissé quelques jours auparavant, un chèque de 600 francs environ. Elle avait changé un billet de 100 francs aussitôt pour payer quelques dettes urgentes, et lui en a payé les dettes avec un second billet de 100 francs. C'est tout ce qui lui restait de la somme encaissée; le surplus avait été escaparé par le mari.

L'enterrement

Quand M. le docteur Castiaux ait terminé son autopsie jeudi à midi, on envoya demander aux parents du mari, qui occupaient sa maison, s'il allait ramener la bière de Mme Houtre, qu'on pouvait la porter directement au cimetière. Ils opèrent plutôt pour cette seconde forme.

Sur ces entrefaites, arrivait une dépêche du frère de la défunte, qui occupe une assez bonne position à Bruxelles, priant la famille de surseoir aux funérailles jusqu'à son arrivée. Aussi le corps fut ramené dans la maison. Hier soir, ce frère s'était pas encore arrivé à Lille.

Au Palais-de-Justice

C'est M. le juge d'instruction Marlisson qui a été chargé de l'enquête judiciaire sur cette mort mystérieuse.

Hier à midi, il a été procédé, en son cabinet à un premier interrogatoire d'Henri Houtre. Celui-ci continue toujours son même système: il nie toutes les accusations qui le forment le rire et la trouble de M. Ledard, (M. Achard, Wozme, Cobbe, Bernaille, et Mme Achard, Leclerc, Bernaille, Bernaille), avec admirablement, mettre en relief toutes les faiblesses et toutes les fausseté de cette joyeuse folie.

Le plaisantant s'est beaucoup amusé, hier soir, de M. Achard et de ses dénonciations, et chez une grande représentation dont le programme ne mentionnait outre le *Vigilante*, le *Système Ribadier*.

Les frères de Marie-Lille. — Dimanche l'enthousiasme était grand, et tout les habitants du quartier Chaude se préparé à la rue de la Jeunesse, ou semblait [illegible] les drapeaux flottent au vent; débitants et particuliers rivalisent pour orner leurs maisons de leur mieux le plus bel effet. Les [illegible] et les [illegible] les milliers d'étrangers qui vont assister au cortège.

Songez donc: 96 musiques et orphéons, 6.000 exécutants.

Ce n'est guère, quelle fatigue, quelle [illegible] pourvu que la pluie tant désirée ne vienne troubler la fête.

Mais, hélas! quelle fatigue, quelle [illegible] dont le genie philanthropique semble planer au-dessus de ce défilé [illegible] Les drapeaux flottent au vent, [illegible] et [illegible] de bon [illegible] à [illegible] les plus différents mêmes, qu'en [illegible] et leur [illegible] vaillant appui!

Nous jouons tumoins ne fut oublié dans de [illegible] conditions, ni sous de meilleures [illegible] Mais [illegible] les billet. La [illegible] mentionné le [illegible] qui ont été placés et bien des misères seront soulagées!

Nous rencontrons sans quelques jours sur l'en-tête de ces [illegible] le nom du quartier de Moulins. Voici en attendant un aperçu succinct du programme.

Dimanche 8 février 1903. — Concert militaire au kiosque du boulevard Victor Hugo.

Dimanche de 7 à 8 heures. — 17 bis bon de secours aux indigents.

A 3 heures. — Revue des Sociétés sur le Boulevard des Ecoles et Pasteur sur les rues les plus de quartier.

Lundi à 3 heures. — Tirage à sort des primes de la loterie du quartier, à la [illegible] du Coup, à 5 heures, [illegible] Victor Hugo.

A 8 heures, illumination de [illegible] des quatre [illegible] de nuit et concerts sur les [illegible] de la place Victor Hugo et du [illegible] Victor Hugo.

Le temps serait-il de la fête? Nous le souhaitons de grand cœur.

LE NORD

Dédément. — *Un drame pratique.* — La petite [illegible] publique de Dedlemont est absolument en émoi par suite des commentaires provoqués par la démission de M. Alphonse Vandermersch, adjoint au maire.

Cette démission qui [illegible] un caractère mystérieux pour la plupart des habitants de la commune et sans doute provoqué par le remords que doit éprouver cet adjoint d'avoir [illegible] sans y [illegible] toutes, d'enlever aux pauvres de la commune de Dedlemont un legs d'environ 40.000 francs fait à leur profit par feu M. Pierre Desrumaux.

Profitant de la maladie du malade, il a proposé aux héritiers Desrumaux, de transiger pour une somme de 2.500 francs, alors que [illegible] 40.000 francs devait revenir à la commune.

Une semblable transaction ne peut s'exécuter que lorsque les dispositions testamentaires sont sujettes à interprétations et annulées par les tribunaux.

Rien de pareil ne existe dans le cas présent.

Que cet acte le mobile auquel a pu obéir M. Adjoint Vandermersch, leur propriété [illegible] vite voir [illegible] le conseil municipal, [illegible] les [illegible] [illegible] M. Pierre [illegible] de [illegible] M. Dubois, conseiller municipal [illegible] [illegible] [illegible]